

Assemblée générale de l'ANLCI du 21 novembre 2017

# *Conduire les personnes les plus fragiles vers la maîtrise des compétences de base*

**FEUILLE DE ROUTE 2018**

**de l'Agence Nationale de Lutte  
Contre l'Illettrisme**



## Rappel du cadre de l'action de l'ANLCI

Le plan d'action opérationnel de l'ANLCI, approuvé en 2014, fixe le cadre des actions qui doivent être conduites par l'équipe opérationnelle de l'ANLCI jusqu'à fin 2018. Il s'articule avec les quatre orientations stratégiques définies conjointement par les Ministères, les Régions et les partenaires sociaux réunis au sein du CNEFOP (ex CNFPTLV) suite à la saisine conjointe de cette instance par les ministres du travail et de l'éducation nationale le 31 mai 2013.

Il prend aussi appui sur les propositions formulées par les représentants de la société civile lors des assises régionales et nationales de l'illettrisme qui ont mobilisé plus de 4.000 participants lors de l'année de Grande cause nationale en 2013.

Rappel des 4 orientations stratégiques définies conjointement par les Ministères, les Régions et les partenaires sociaux :

- I. **Première orientation** : faire baisser le taux d'illettrisme de deux points d'ici 2018, le mesurer pour chaque région et en évaluer les résultats.
- II. **Deuxième orientation** : concentrer les actions sur deux priorités à des âges différents de la vie : d'une part en prévention de l'illettrisme chez les enfants et les adolescents, d'autre part en direction des plus de 45 ans et des résidents en zones rurales ou urbaines sensibles qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi.
- III. **Troisième orientation** : développer et renforcer une organisation territoriale et partenariale de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.
- IV. **Quatrième orientation** : renforcer la mise à disposition d'outils de repérage et de prévention, de capitalisation des bonnes pratiques, ainsi que la sensibilisation des professionnels de l'orientation ; encourager les initiatives porteuses d'innovation et de partenariat entre le monde de l'éducation et de la formation et le monde de la recherche.

Le plan d'action opérationnel de l'ANLCI a été bâti pour faciliter la mise en œuvre des orientations stratégiques partagées par les membres du CNEFOP. Il a été rédigé selon les formes d'une convention d'objectifs et de moyens en lien étroit avec l'ensemble des ministères et plus particulièrement le ministère en charge de la formation professionnelle.

Sa mise en œuvre est en effet très étroitement liée à l'attribution de moyens auprès du GIP jusqu'en 2018 dont les montants ont été arbitrés dans le protocole des contributions des membres du GIP approuvé le 9 avril 2014 et annexé à la convention constitutive (article 8). L'adoption de ce plan d'action opérationnel a par ailleurs été décidée dans le cadre de la refonte de la convention constitutive du GIP en 2014, et de son renouvellement jusqu'en 2018.

Pour chacune des orientations stratégiques, le plan d'action de l'ANLCI prévoit 5 actions opérationnelles à mettre en œuvre. Pour permettre aux administrateurs de suivre l'état d'avancement des actions, l'ANLCI édite un tableau de bord qui est présenté lors des assemblées générales.

## Priorités 2018

Pour l'année 2018, le contexte est très fortement marqué par la mise en place du grand plan d'investissement du Gouvernement dont l'une des quatre priorités est tournée vers la nécessité d'édifier une société de compétence.

Il s'agit, à travers cette orientation gouvernementale, de consolider ou de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, à commencer par les compétences de base, pour sécuriser les trajectoires professionnelles et s'appuyer sur tout le potentiel de notre capital humain. L'investissement dans le développement des compétences de base, notamment digitales, est d'autant plus nécessaire que notre société est particulièrement impactée par les transformations numériques.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de conduire ceux qui ne bénéficient jamais de la formation professionnelle vers la maîtrise des compétences de base (lecture, écriture, calcul, numérique ...), de se tourner vers ces personnes, quelle que soit leur situation, pour rendre effectif leur accès à la formation de base. Cette approche suppose que nous soyons en capacité de répondre à deux questions principales :

- Comment mieux identifier, mieux repérer les besoins en compétences de base et les personnes concernées ?
- Comment mieux intégrer la prise en charge de ces personnes, l'acquisition des compétences de base dans toutes les actions de droit commun qui visent l'accès à la qualification, à la culture ou à la citoyenneté ?

Autour des compétences en lecture, écriture, calcul, numérique, un travail sur le développement d'autres compétences, comme celles qui garantissent la mobilité, l'aisance relationnelle, la capacité à prendre part à des décisions collectives, doit être poursuivi.

Dans ce contexte, l'ANLCI va poursuivre la mise en œuvre des actions programmées dans le plan d'action opérationnel 2014-2018 en agissant de manière prioritaire dans les domaines suivants :

### **1. Développer l'accès à la formation pour les plus fragiles et mieux les accompagner avant, pendant et après leur formation**

- Outiller les acteurs assurant l'évaluation et la formation des personnes ne maîtrisant pas les compétences de base en vue de l'obtention du certificat CléA en prenant appui sur les kits pratiques conçus par l'ANLCI dans le cadre du programme d'identification et de diffusion des bonnes pratiques (indicateur : nombre de présentations ou de sessions de prise en main des kits).
- Déployer auprès des Centres de Formation des Apprentis la démarche « Apprendre autrement par le travail » développée par l'ANLCI en mettant l'accent sur les postures professionnelles et les compétences relationnelles attendues par les recruteurs et en nouant des partenariats opérationnels avec les OPCA-OCTA, conseils régionaux, réseaux de CFA (indicateurs : nombre de guides diffusés, nombre de CFA ayant recours à la démarche).
- Outiller les acteurs du champ de l'insertion par l'activité économique pour qu'ils soient en capacité de proposer des formations sur mesure concernant les compétences de base en mettant l'accent sur les postures professionnelles et les compétences relationnelles attendues par les recruteurs, en prenant appui sur les kits pratiques conçus par l'ANLCI (indicateurs : nombre de réunions organisées pour la prise en main des kits pratiques).
- Développer la sensibilisation et la formation des conseillers de Fongecif et plus largement les acteurs du conseil en évolution professionnelle pour qu'ils soient mieux informés et mieux outillés dans la prise en charge des personnes ne maîtrisant pas les compétences de base, avec l'aide des modules de formation en ligne développés par l'ANLCI en lien avec le FPSPP et Erasmus + (indicateur : nombre de parcours de formation réalisés en ligne).
- Coopérer avec les OPCA dans la mise en place des contrats de professionnalisation expérimentaux destinés aux personnes très éloignées de l'emploi pour proposer à celles qui ne maîtrisent pas les compétences de base une formation sur mesure conduisant à l'obtention du certificat CléA en prenant appui sur les kits pratiques conçus par l'ANLCI (indicateur : nombre de participations aux expérimentations conduites par les OPCA).
- Développer la coopération avec les branches professionnelles, la sensibilisation et la formation des acteurs du monde du travail pour accélérer la mise en place de formations de base dans les entreprises à l'aide des modules de formation en ligne développés par l'ANLCI en lien avec le FPSPP et Erasmus + (indicateurs : nombre de participation aux CPNE, nombre de parcours de formation suivis en ligne).

## **2. Former et accompagner les jeunes en difficulté**

- Outiller les missions locales dans le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base :
  - o Adapter l'outil de diagnostic de l'illettrisme (Evado) pour le mettre à la disposition des missions locales (indicateurs : livraison de l'outil de diagnostic, nombre de missions locales équipées, nombre de réunions/sessions de sensibilisation).
  - o Renforcer la formation des conseillers des missions locales grâce à la formation en ligne développée par l'ANLCI en partenariat avec le FPSPP et Erasmus + (indicateur : nombre de parcours de formation suivis en ligne).
- Poursuivre la coopération avec les réseaux de la seconde chance (RSMA, SMV, Epide, Ecoles de la deuxième chance) pour qu'ils soient outillés dans la prise en charge des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base : mise à disposition d'outils de diagnostic de l'illettrisme, de la démarche « Apprendre autrement par le travail », des kits pratiques (indicateur : nombre de réunions de sensibilisation et/ou de prise en main des kits).
- Entreprendre un état des lieux de la prise en charge des jeunes repérés en grande fragilité voire en situation d'illettrisme lors de la Journée défense citoyenneté et des solutions qui leur sont proposées pour y remédier.

## **3. Renforcer le maillage territorial pour rechercher un accompagnement continu et sans rupture des personnes les plus fragiles vers une solution adaptée à leurs besoins en formation de base**

Renforcer l'articulation entre les correspondants régionaux de l'ANLCI, les centres ressources illettrisme, les Direccte, les collectivités, les Opcas en région, les missions locales, l'offre de formation, Pôle emploi, etc. (indicateurs : nombre de centres ressources signataires du canevas national, nombre de plans régionaux intégrant cette dimension, nombre de comités de pilotage régionaux, état des lieux sur l'engagement des conseils régionaux dans la lutte contre l'illettrisme).

## **4. Poursuivre, en prenant appui sur notre méthode de travail, l'intégration des actions éducatives, culturelles, sociales et citoyennes qui participent directement ou indirectement à une mise en œuvre efficace des politiques contribuant à l'édification de cette société de la compétence.**

Il s'agira ainsi :

- de poursuivre les actions d'information et de sensibilisation auprès de tous les acteurs qui sont en contact avec les personnes, notamment avec les modules de formation en ligne développés par l'ANLCI (indicateur : nombre de personnes ayant suivi la formation en ligne).
- de poursuivre le déploiement de la démarche des actions éducatives familiales qui est un tremplin pour un accès à la formation (indicateurs : livraison de nouveaux contenus de formation, nombre d'actions éducatives familiales).
- de poursuivre les démarches qui permettent aux personnes en situation d'illettrisme d'accéder à leurs droits et de les exercer de manière autonome et ce, dans la perspective d'accompagnement de la transition vers le numérique (indicateur : livraison d'un référentiel des compétences clés en situation sociale et civique, nombre de réunions/participation à des groupes de travail).

\*\*\*

Sur l'ensemble de ces points, un accent particulier sera donné aux solutions mises en place dans les régions d'outre-mer, dans les zones rurales et les quartiers couverts par la politique de la ville.